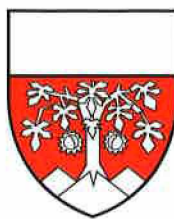


Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffe municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Billet du syndic

Budget 1999

Le Budget pour 1999 soumis par la Municipalité au Conseil communal présente un déficit de **Fr. 151'940.-**. Cela provient des rentrées fiscales estimées avec prudence et d'une forte augmentation des transferts de charges du Canton sur les communes.

Le produit des impôts est difficile à évaluer car cette année sera la première de la période fiscale 1999-2000. On ne sait pas quelles seront les influences de la conjoncture des années 1997 et 1998 sur les revenus imposables. Sachant que ceux-ci représentent 70 % du total des impôts perçus par la Commune, nous les avons supputés au niveau de la moyenne arithmétique 1996-1997. Au moment de l'élaboration du budget, nous n'avions pas encore d'indications précises sur les rentrées de l'année fiscale en cours. C'est la raison pour laquelle il ne nous a pas été possible de nous référer à 1998.

Au niveau des charges, on note une augmentation des frais liés à l'enseignement secondaire et pré-gymnasial. Cela est dû à l'entrée en vigueur progressive d'EVM 96 qui, contrairement aux affirmations de ses initiateurs, engendre des coûts supplémentaires. Dès la rentrée d'août 1999, les élèves de sixième année resteront tous au Mont ce qui nécessitera l'ouverture de trois nouvelles classes. Ces charges supplémentaires ne seront pas compensées par une diminution de l'écolage pré-gymnasial car le mode de calcul de la Commune de Lausanne n'est pas directement fonction du nombre d'élèves mais il dépend avant tout du nombre de bâtiments scolaires et de leur amortissement.

La facture sociale comprend la participation des communes aux dépenses du Canton pour:

- les prestations complémentaires AVS-AI;
- le subventionnement des cotisations à l'assurance maladie - accident;
- l'hébergement médico-social;
- la prévoyance et l'aide sociale;
- les mesures de protection de la jeunesse;
- l'enseignement spécialisé

Chaque année, le Canton de Vaud reporte le tiers des dépenses précitées sur les communes. Cette répartition intercommunale se fait en tenant notamment compte de la capacité financière de chaque commune. Le montant mis à charge du Mont augmente de **Fr. 325'783.-** de 1998 à 1999, soit de 15,29 %. A cela viennent s'ajouter **Fr. 466'800.-** soit, 35,5 % de plus qu'en 1998, au titre de notre participation à l'aide accordée aux communes en vertu de l'art. 114a de la loi scolaire cantonale.

Le budget 1999 totalise **Fr. 18'151'400.-** de charges, contre **Fr. 17'999'460.-** de recettes. La Municipalité s'efforcera tout au long de l'année prochaine de ne pas aggraver cette situation et d'arriver si possible à un équilibre financier au terme de l'exercice.

Crèche - Garderie

Une Association pour la création d'une garderie au Mont-sur-Lausanne a été constituée au début de l'année dernière. Ses responsables ont eu diverses entrevues avec le soussigné auquel elles ont présenté leur projet que la Municipalité a étudié très attentivement lors d'une de ses séances du mois de décembre.

La garderie projetée offrirait 5 places pour des enfants de 0 à 18 mois, 7 pour ceux de 18 à 30 mois, 10 pour 2 ans et demi à 4 ans, 4 pour des élèves d'école infantine et 1 pour un enfant handicapé. Le Service de protection de la jeu-

nesse prescrit des exigences impératives au sujet des locaux et du personnel (formation et nombre) pour autoriser l'ouverture d'une garderie. D'après le budget établi très soigneusement par ses promoteurs, la garderie devrait être subventionnée à hauteur de **Fr. 258'000.-** par an, par la commune du Mont. Cela représente une contribution annuelle de **Fr. 51.60** par habitant ou de **Fr. 9'555.-** par place. A titre de comparaison, un élève du groupement secondaire du Mont coûte environ **Fr. 9'000.-** par an à la Commune. Cette somme déjà très importante pourrait l'être encore plus dans un avenir très proche si, comme cela est prévu dans le projet de nouvelles répartitions des tâches entre le Canton et les communes, ces dernières doivent assurer seules les frais liés à l'accueil de la petite enfance. Si ce projet se concrétise, les subventions du SPJ aux garderies seront supprimées. Dans le cas qui nous occupe cela représente **Fr. 38'000.-** supplémentaires qui devraient être pris en charge par la Commune.

Dans ces conditions et compte tenu de toutes les inconnues qui pèsent sur les finances communales, la Municipalité ne peut pas s'engager à octroyer, chaque année, une subvention communale de cette importance pour une crèche-garderie. Elle rappelle qu'il existe déjà dans notre Commune un réseau de mamans de jour qui prennent en charge une trentaine d'enfants, une halte-garderie au Petit-Mont qui est fréquentée par une cinquantaine d'enfants à raison de 1, 2, voire 5 matinées par semaine et un atelier d'expression, au Grand-Mont qui en accueille une vingtaine de 2 à 5 ans, cinq jours par semaine.

Il a donc été suggéré aux responsables de l'Association pour la création d'une garderie au Mont d'explorer d'autres pistes moins onéreuses et de voir dans quelles mesures il est possible de tenir compte de ce qui existe déjà dans la Commune.

Reflets du Législatif

Présidé par M. J.-Cl. Noverraz, le Législatif communal, dont 62 membres sur 70 étaient présents, a tenu **séance le lundi 14 décembre 1998, à 20 h 15.**

Lors de cette assemblée, le Conseil communal s'est déterminé sur les objets suivants:

Création d'un Roller centre - Aménagement d'un espace destiné à la pratique du patin à roulettes (Préavis 22/1998)

M. Ph. Vaucher rapporte au nom de la Commission chargée d'examiner cet objet.

Ladite commission est convaincue de la nécessité d'aménager un Roller centre au Mont-sur-Lausanne qui drainera la tranche des jeunes gens de 12 à 18 ans. Ces derniers délaisseront par conséquent les infrastructures communales telles que bancs, barrières et murs qu'ils utilisent actuellement. La population est favorable à ce projet. L'endroit choisi pour implanter ces installations, au nord de la route du Grand-Mont, en contrebas de la RC 501, se situe assez en retrait des habitations, ce qui ne devrait pas occasionner de nuisance pour le voisinage, puisque le bruit de la route cantonale couvrira celui engendré par la pratique du roller. Le matériau retenu est résistant et ne nécessite que peu d'entretien.

M. P. Cuhe donne lecture du rapport de la Commission des finances. Cette dernière relève que la Municipalité a bien précisé qu'il faut gérer la trésorerie avec prudence et la Commission se pose néanmoins la question de savoir s'il faut investir **Fr. 150'000.-** ou moins.

Finalement, à la majorité avec 4 abstentions, le Conseil communal accepte le préavis No 22/1998 et accorde un crédit de **Fr. 154'000.-** pour la réalisation du Roller centre.

Budget 1999 (Préavis 21/1998)

Ce point fait l'objet de larges commentaires traités dans la rubrique « Billet du Syndic ».

Naturalisation de M. Bianu Nicolae VLAD

(Préavis 23/1998)

Mme C. Zimmer rapporte au nom de la Commission des naturalisations.

La famille Vlad est arrivée en Suisse en 1983 et s'est installée au Mont-sur-

Lausanne à fin 1988. Ce couple est particulièrement bien assimilé à nos us et coutumes, et leur fille, Ilinca Vlad, a déjà obtenu la naturalisation suisse et la bourgeoisie de la Commune de Lausanne, en décembre 1990. Ces candidats s'expriment avec aisance sur le fonctionnement de nos institutions politiques et l'organisation de notre armée. Ils sont attachés à la région lémanique et plus particulièrement à la Commune du Mont.

Par 57 oui contre 4 non, le Conseil communal accorde la bourgeoisie de la Commune du Mont-sur-Lausanne à M. et Mme Bianu Nicolae Vlad, d'origine roumaine.

Election du Bureau du Conseil pour 1999

Le Conseil communal a procédé à l'élection des membres du Bureau du Conseil pour 1999, à savoir:

Président:

M. Jean-Claude NOVERRAZ 58 voix

1^{er} Vice-présidente:

Mme Ursula WYSS SCHELKER 57 voix

2^e Vice-président:

M. Christian KNECHT 56 voix

Deux scrutateurs:

M. Philippe HAYWARD 58 voix

M. Pierre THUILLARD 60 voix

Deux scrutateurs suppléants:

M. Bernard CHABLOZ 59 voix

M. Antoine CHAMOT 56 voix

Communications de la Municipalité

M. Daniel GROSCLAUDE, syndic

- Désignation d'un chef du personnel communal

La Municipalité a nommé une cheffe du personnel communal en la personne de Mme Christiane Fardel, Boursière communale. A ce titre, elle est entrée en fonction le 1^{er} janvier 1999.

M. Michel ODIER, municipal des travaux

- Voûtage de Manloud

Dans le cadre du réaménagement du voûtage de Manloud, la dernière procédure est terminée. Il s'agissait de l'enquête publique pour l'autorisation de défrichement temporaire. Les travaux ont donc démarré et pour se faire, dès le 18 janvier 1999, la route de Manloud est fermée au transit, ceci pour une durée de 4 mois environ. Chacun est d'ores et déjà remercié pour sa compréhension à la suite de ces inconvénients. L'accès à l'Esplanade du Châtaignier et à la déchetterie de Manloud n'est possible que par l'itinéraire suivant: route du Jorat - ch. du Châtaignier.

M. Charles BRATSCHI, Municipal des bâtiments

- Collège des Martines

Le Conseil communal est informé sur la situation financière du Collège des Martines. Aujourd'hui, il n'est pas possible de donner le montant définitif du coût, car quelques factures ne sont pas encore parvenues à la Bourse communale. Le devis de **Fr. 12'086'000.-** comprenait le coût des travaux, la TVA et les intérêts intercalaires. Selon les prévisions, les dépenses s'élèveront à **Fr. 11'030'000.-**. Il était prévu d'économiser environ 10% des dépenses et si l'on n'est pas parvenu à ce pourcentage, des économies substantielles ont cependant été réalisées.

M. André GUX, municipal de police

- Vitesse excessive à la route des Martines

Suite aux différentes remarques concernant les usagers qui empruntent cette artère à une allure excessive, la gendarmerie a procédé récemment à des contrôles. Il s'est avéré que 8% des conducteurs étaient en infraction.

Des solutions ont été recherchées afin de rendre cette route plus sûre. A la hauteur des trois passages de sécurité, la largeur de la chaussée sera rétrécie.

En ce qui concerne les plaintes du même type qui parviennent à la Municipalité pour d'autres rues ou chemins, l'Autorité cherche des solutions, mais en tenant compte de réalisations légales, efficaces et pas trop onéreuses.

G. Magnenat
Secrétaire

Communications de la Municipalité

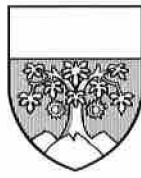
Route de Manloud Restriction de circulation

En raison des travaux importants de remplacement du voûtage du ruisseau de la Valleyre, la route de Manloud sera fermée à toute circulation entre le chemin du Châtaignier et le chemin de la Forêt,

**dès le lundi 18 janvier 1999
et pour une durée de
4 mois environ.**

L'accès à la déchetterie sera autorisé dès le chemin du Châtaignier.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place; nous les remercions par avance de leur compréhension.



POLICE MUNICIPALE

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

IMPÔT SUR LES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer **au poste de police jusqu'au 28 février 1999:**

1. Les chiens achetés ou reçus en 1998.
2. Les chiens nés en 1998 et restés en leur possession.
3. Les chiens abattus, vendus ou donnés en 1998.
4. Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 1998 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Tous les propriétaires de chiens sont priés de présenter ou d'adresser au poste de police une attestation certifiant que leur animal a été vacciné contre la rage (vaccination obligatoire dans le canton). Il est précisé que, pour être valable, le vaccin doit dater de moins de deux ans.

Recensement des chiens au 1^{er} janvier 1999

Nom du propriétaire: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

Depuis quand avez-vous le(s) chien(s):

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

1. **Race:** _____ Né le: _____ Sexe: _____

Robe: _____ Nom: _____

2. **Race:** _____ Né le: _____ Sexe: _____

Robe: _____ Nom: _____

3. **Race:** _____ Né le: _____ Sexe: _____

Robe: _____ Nom: _____

4. **Race:** _____ Né le: _____ Sexe: _____

Robe: _____ Nom: _____

Date: _____ Signature: _____

veau et toujours que Jésus reste le même aujourd'hui comme hier, éternellement, qu'il est juste, compatissant et saint.

Au cours de l'année 1999, nous sommes invités à travailler cette espérance-là. Bonne année

Pour la paroisse
Ch. Romy

Nos jubilaires

90 ans

MM. Ch. Bratschi, municipal, et C. Frioud, secrétaire, se sont rendus au domicile de **Mme Maria Hauswirth**, à la route du Grand-Mont, à l'occasion de son 90^e anniversaire, célébré précisément le **24 décembre 1998**.

Issue d'une famille de 8 enfants, dont le père, vétérinaire, d'origine allemande, a décédé jeune, Mme M. Hauswirth, née le 24 décembre 1908, vient en Suisse, pour y travailler, peu avant la guerre.

Après avoir vécu à Aigle, puis à Pully-Nord, c'est en 1954 que M. et Mme Hauswirth, qui élèvent 4 filles et 2 garçons, s'établissent au Mont et exploitent une boulangerie, à l'intersection route de Cugy - route du Jorat. Quelques années plus tard, c'est dans son propre immeuble, Place de Coppoz, que la famille transfère sa boulangerie-épicerie, monsieur à la fabrication et madame au magasin. Les deux garçons ayant appris le métier de boulanger, c'est en 1966 que Mme M. Hauswirth « remet » le commerce à l'un de ses fils et actuellement encore, une fille et un fils se sont associés pour exploiter le magasin de la Place du Petit-Mont.

Mme M. Hauswirth, que nous avons eu grand plaisir à rencontrer, s'occupe du jardin, sans renoncer à sa passion pour

les mots croisés. Elle se trouve bien entourée de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Nous ne pouvons que lui réitérer nos félicitations et nos vœux les meilleurs pour encore de paisibles années en notre localité.

En cette fin d'année 1998, nous avons également eu le plaisir d'adresser nos vœux et félicitations à **Mme Jane Duport**, domiciliée au ch. du Ruisseau, pour son 90^e anniversaire; des fleurs et une petite attention accompagnaient le message des Autorités communales. Nous lui réitérons nos vœux les meilleurs.

C. Frioud
Secrétaire mcpl

Ce **8 janvier**, c'est avec plaisir que les résidents et le personnel de l'EMS La Paix du Soir ont fêté les 90 ans de **Mme Odette Bovet**. Entourée de ses neveux, nièces, amies, ainsi que de M. D. Grosclaude, directeur de l'établissement et syndic et M. C. Frioud, secrétaire municipal, Mme O. Bovet est chaleureusement félicitée pour cet événement.



Mme Odette Bovet

Née à Bussy-sur-Payerne, Mme O. Bovet, dès l'âge de trois ans déjà, conduit seule ses chèvres au pâturage. Après sa scolarité à Payerne, elle entreprend un apprentissage de repasseuse en teinturerie puis trouve un emploi à la teinturerie Rochat à Lausanne. C'est là qu'elle fait la connaissance de Paul, son futur époux, en compagnie duquel elle vivra 52 années heureuses, mais de labeur acharné en tant que patrons de la teinturerie de la Pontaise.

Après le brusque décès de son mari, Mme O. Bovet vivra dix ans dans un chalet à Froideville, jusqu'en 1993, où, lasse de cette vie solitaire, elle décide de venir s'installer à la Paix du Soir. Elle continue d'ailleurs à s'occuper notamment en confectionnant de magnifiques tableaux en gobelin.

Ayant su conserver son goût de la vie elle a pu pour son nonantième anniversaire réaliser un vœu cher à ses yeux depuis longtemps, grâce à sa famille qui lui a offert un vol en hélicoptère. Nous lui souhaitons encore de nombreux jours heureux parmi nous.

Pour la Paix du Soir
C. Inauen

50 ans de mariage

Vitrier! Vitrier!

C'est au ch. de Bellevue 11 que se rendent MM. M. Odier, municipal, et C. Frioud, secrétaire, pour présenter les vœux et félicitations des Autorités à **M. et Mme Charles et Josette Marioni-Rothen** à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage.

C'est en effet le **9 septembre 1948** que M. Ch. Marioni épousait Mlle J. Rothen, à Lausanne. Ayant entrepris des études classiques, M. Ch. Marioni doit relativement brusquement changer d'orientation pour reprendre l'entreprise familiale, au décès de son père, entreprise de vitrerie-encadrements,



Mme Maria Hauswirth

Photo: C. Frioud



Mme et M. Josette et Charles Marioni-Rothen

Photo: C. Frioud



Mme et M. Isabelle et André Chappuis

située à la rue de l'Ale, où étaient déjà domiciliés ses grands-parents. Charles Marioni a donc 19 ans lorsqu'il doit assumer la viabilité de dite entreprise qui occupe 3 ouvriers en 1944, pour ensuite occuper quelque 15 collaborateurs, répartis dans les secteurs fabrication et pose. L'essentiel de son activité se situe dans le domaine du bâtiment. M. Ch. Marioni a dirigé l'entreprise jusqu'en 1989, un des derniers gros chantiers ainsi réalisés étant le Conservatoire de Lausanne. De formation commerciale, Mme J. Marioni, après avoir occupé divers postes, collabore à la bonne marche de l'entreprise dès les années 50.

Installés au Mont dès janvier 1970, M. et Mme Marioni apprécient particulièrement notre Commune et son cadre de vie, étant actifs dans divers domaines et s'adonnant à quelques hobbies (cuisine, lecture, mots croisés). Notons encore que M. Marioni a également été l'un des artisans de l'animation créée par l'Association des commerçants de la rue de l'Ale.

Nous leur adressons nos sincères félicitations et leur souhaitons bonheur et santé pour encore de belles années dans leur propriété du chemin de Bellevue.

De ville en village, de capitale en capitale...

MM. E. Debétaz, municipal, et C. Frioud, secrétaire, apportent les vœux et félicitations des Autorités communales à **M. et Mme André et Isabelle Chappuis** qui ont fêté leur 50^e anniversaire de mariage le **22 octobre 1998**.

Après avoir effectué son école d'aspirant en 1946, le gendarme André Chappuis occupe divers postes dans le canton, Moudon, Aigle, Vevey, Yverdon, puis Lausanne, dès 1980, tout en gravissant les échelons pour être promu au grade d'adjudant puis d'officier.

En service, de 1951 à 1956, à l'entrée du pont de St-Maurice, le gendarme

A. Chappuis devait particulièrement surveiller les bergers dont les pâturages étaient situés sur territoire vaudois et qui n'avaient pas le droit de s'approvisionner en sel sur sol valaisan où il était cependant meilleur marché !

Retraité depuis 1983, M. A. Chappuis et son épouse vivent paisiblement dans leur villa du chemin de la Marchaude, dès 1980 déjà, entourés de leurs deux fils et de 4 petits-enfants. Il faut entretenir la propriété, le jardin et les arbres fruitiers, tout en se réservant du temps pour de petits voyages, s'agissant fréquemment de visiter des capitales.

Nous leur réitérons nos sincères félicitations et leur adressons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour encore de belles années en notre localité.

C. Frioud
Secrétaire mcpl

Le conseil du vétérinaire

Le tissu conjonctif est une substance de liaison qui sert à la résistance de traction et de pression, ainsi qu'à l'accumulation d'eau et d'ions dans le corps. Grâce à lui, l'oxygène, les agents nutritifs et vitaux circulent, les impuretés et les déchets sont transportés.

Font partie du tissu conjonctif, les ligaments, les tendons, les cartilages et capsules articulaires, et les disques intervertébraux.

Les blessures des animaux, les erreurs alimentaires, les maladies telles que le rhumatisme et l'arthrose, les surcharges peuvent facilement produire des troubles du tissu conjonctif. Les conséquences en seront une vitalité diminuée et l'apparition des problèmes typiques du tissu conjonctif tels que claudication, rigidité matinale, inflammation et arthrose des

articulations, troubles du développement et de la mobilité, poil mat.

En outre, le processus normal de vieillissement modifie les propriétés physico-chimiques du tissu conjonctif. Il devient moins élastique, moins souple et moins résistant. Ainsi, plus l'animal est âgé, plus les symptômes risquent d'être prononcés.

Un traitement réparateur ou préventif est naturellement à privilégier. Il existe actuellement des substances nutritives capables de restaurer ou d'améliorer la qualité et la fonction du tissu conjonctif, rendant à l'animal une meilleure mobilité et une plus grande vitalité. Elles ont l'avantage d'être efficaces et sans danger.

L. Walter
Vétérinaire

Nos sociétés



FSG Le Mont

Soirée 1998

Peut-être pensez-vous qu'il ne se passe rien à la télévision les vendredi et samedi soir ? Détrompez-vous, la FSG en a fait, les 4 et 5 décembre derniers la brillante démonstration. Le thème de cette édition était « La Nuit du Zapping », terme anglophone signifiant effacer, recommencer. Toutefois, ce n'était pas l'avis des « télé » spectateurs présents ces soirs-là, venus assister en direct à l'émission de la télé



Un saut d'acrobate
Une coiffure de professionnel

Ordures

Suite à des abus répétés de citoyens peu scrupuleux des directives communales, en matière de dépôt des ordures ménagères sur la voie publique, et autres déchets faisant l'objet d'un ramassage ponctuel, la Municipalité tient à rappeler que: les poubelles, containers, sacs fermés ou autres déchets seront placés à proximité immédiate du passage des véhicules collecteurs, en veillant toutefois à ne pas entraver la circulation. Il est strictement interdit de déposer ces objets avant 7 heures, le matin même du ramassage.

Remplacements Bus scolaire

La Municipalité recherche une personne intéressée à effectuer des remplacements de transports scolaires en petit bus. La préférence sera donnée à quelqu'un jouissant d'une grande disponibilité en journée et disposant de beaucoup de temps. Cette activité procure un revenu accessoire et le permis taxi est indispensable.

Pour faire acte de candidature ou obtenir de plus amples renseignements, s'adresser par écrit à:

Car postal Vaud-Fribourg
Place de la Gare 1
1400 YVERDON

ou par téléphone à:
Mme Chystelle Chassot
024/ 423 44 36.

Réception

La Municipalité recherche, pour des remplacements de vacances une personne très disponible pour effectuer des missions occasionnelles à la réception de l'Administration communale.

L'accueil, le téléphone seront ses principales tâches pour lesquelles un abord aimable et un sens de l'accueil sont des atouts.

Pour de plus amples renseignements, contacter Mme Christiane Fardel au 652 01 50.

La Municipalité

Police municipale

Objets trouvés

Plusieurs objets trouvés, notamment des lunettes médicales, vêtements, bijoux, trousseaux de clefs, natel etc., ont été déposés au poste de police dans le courant de l'année dernière.

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi de 19 h 00 à 20 h 30

Le samedi de 19 h 00 à 20 h 30

Le dimanche de 10 h 30 à 12 h 30

Il est également possible de voter par anticipation, au Contrôle de l'habitant, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Contrôle de l'habitant.

Malheureusement, ces articles n'ont été que partiellement réclamés ou restitués.

Dès lors, si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à passer à notre poste ou à vous renseigner en composant le 652 73 22.

Contrôles de vitesse en 1988

Au cours de l'année 1988, un radar régulièrement posé sur territoire communal du Mont, à diverses heures de la journée et en soirée, a permis d'effectuer des contrôles de vitesse, notamment sur les routes des Martines, de Lausanne, de Cugy, de la Viane, du Chalet-à-Gobet et du Jorat. Le rapport de la Gendarmerie vaudoise relève que sur 5170 véhicules répertoriés au cours des 18 contrôles sur les routes communales et cantonales, 283 véhicules étaient en infraction et ont été dénoncés, soit un taux de 5,6% des voitures prises en compte.

La Police



De nos écoles

Inscriptions au cycle initial (Classes enfantines)

Le cycle initial (classes enfantines) a pour but un passage harmonieux du monde de la famille à celui de l'école, tout en favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant et en l'habituant à la vie en société.

Le cycle initial (classes enfantines) dure deux ans. Il est facultatif et gratuit, mais les enfants qui y sont admis sont tenus d'en suivre régulièrement l'enseignement.

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1994 et le 30 juin 1995 peuvent être inscrits en première année du cycle initial.

Les inscriptions seront reçues au
Secrétariat des Ecoles, collège du
Mottier B, premier étage:

**Du lundi 8 mars 1999
au vendredi 12 mars 1999
de 8 h 30 à 11h30**

Prière de se munir du livret de famille ou de l'acte de naissance et du certificat de vaccinations.

IMPORTANT!

Des dérogations pourront être envisagées pour les enfants nés entre:

– le 1^{er} juillet et le 31 août 1995 (avance possible, entrée déjà en 1999).

– le 1^{er} mai et le 30 juin 1995 (retard possible, entrée seulement en 2000).

Pour tout renseignement complémentaire, les parents des enfants concernés voudront bien contacter la Direction des écoles, collège du Mottier B, Le Mont-sur-Lausanne, tél. 652 01 45.

Les inscriptions seront également prises pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1993 et le 30 juin 1994 qui n'ont pas encore suivi de classe enfantine.

Les enfants qui suivent actuellement la première année enfantine entreront d'office en deuxième année enfantine.

*Pour le secrétariat des écoles
B. Du Bois*

Coupe des écoliers Natation

Quelle ambiance à la piscine du Mottier à l'occasion de la coupe de natation qu'organise depuis maintenant dix-neuf ans le soussigné, avec le concours du Renens-natation et la participation financière des commissions scolaires du Mont et de Cugy.

Cette manifestation, qui s'est déroulée samedi 14 novembre dernier, a réuni des enfants des communes du Mont, Cugy, Froideville, Montheron, Bretigny et Morrens. Ainsi, ils étaient 100 participants, petits et adolescents.

Devant nager sur une distance de 50 mètres, les enfants avaient le loisir de choisir leur discipline de natation. Après l'effort, un chocolat et une boisson leur a été offerte et à l'issue des éliminatoires, les huit meilleurs des six catégories se sont vus qualifiés pour les finales, disputées en fin d'après-midi.

Pour couronner le concours, challenges et médailles ont été distribués aux spor-



Le podium dans la catégorie libre filles de 9 ans et moins

Paroisse réformée

Une soixantaine de personnes environ se retrouvaient pour vivre une semaine communautaire au pied de l'aiguille de la Tza, à Arolla, du 26 décembre au 2 janvier.

Ski, bien sûr, pour la plupart, mais également promenades, jeux, tricot et petits cafés pour d'autres étaient au programme de ce séjour.

Vivre ensemble, c'est aussi apprendre à mieux connaître les questions, les difficultés, les joies chacun. Ces sujets ont été abordés parfois avec humour ou sérieux, parfois dans les rires, ou dans les larmes.

Autour du thème «Vivre la vie de disciples», nous avons découvert à nou-

tifs, vivement applaudis par le nombreux public.

Nos remerciements vont en particulier à Mme J. Menétréy pour ses bons remis aux derniers du classement, ainsi qu'à M. J.-P. Glanzmann pour les deux coupes qu'il a offertes. Encore bravo à tous ces sportifs en herbe.

Classement:

50m libre filles, 9 ans et moins

1. Pinet Jessica, 89, Le Mont 0'42''2
Gagne le challenge Equey
2. Rapit Joséphine, 89, Froid. 0'45''8
3. Moisan Anaëlle, 89, Le Mont 0'47''3

50m libre, garçons, 9 ans et moins

1. Juvet Daniel, 89, Cugy 0'38''7
Gagne le challenge Pasquali
2. Henny Fernand, 89, Le Mont 0'40''7
3. Giddey Tony, 89, Bretigny 0'40''8

50m libre filles, 10 et 11 ans

1. Panchaud Nadia, 88, Le Mont 0'38''7
Gagne le challenge J.-J. Belet
2. Ballif Marine, 87, Le Mont 0'40''5
3. Wuthrich Marielle, 88, Le Mont 0'44''4

50m libre garçons, 10 et 11 ans

1. Blanc Xavier, 88, Le Mont 0'40''4
Gagne le challenge Pentogravo
2. Margot Cédric, 87, Cugy 0'41''8
3. Miserez Sébastien, 87 Cugy 0'46''7

50m libre filles, 12 à 15 ans

1. Dufour Sandra, 85, Le Mont 0'30''6
Gagne le challenge J.-J. Belet
2. Equey Magali, 84, Morrens 0'31''2
3. Miéville Marie-Laure, 84, Froid. 0'38''2

50m libre garçons, 12 à 15 ans

1. Juvet Alain, 85, Cugy 0'30''1
Gagne le challenge J.-J. Belet
2. Asani Fikret, 83, Le Mont 0'31''6
3. Geiger Damien, 86, Bretigny 0'34''1

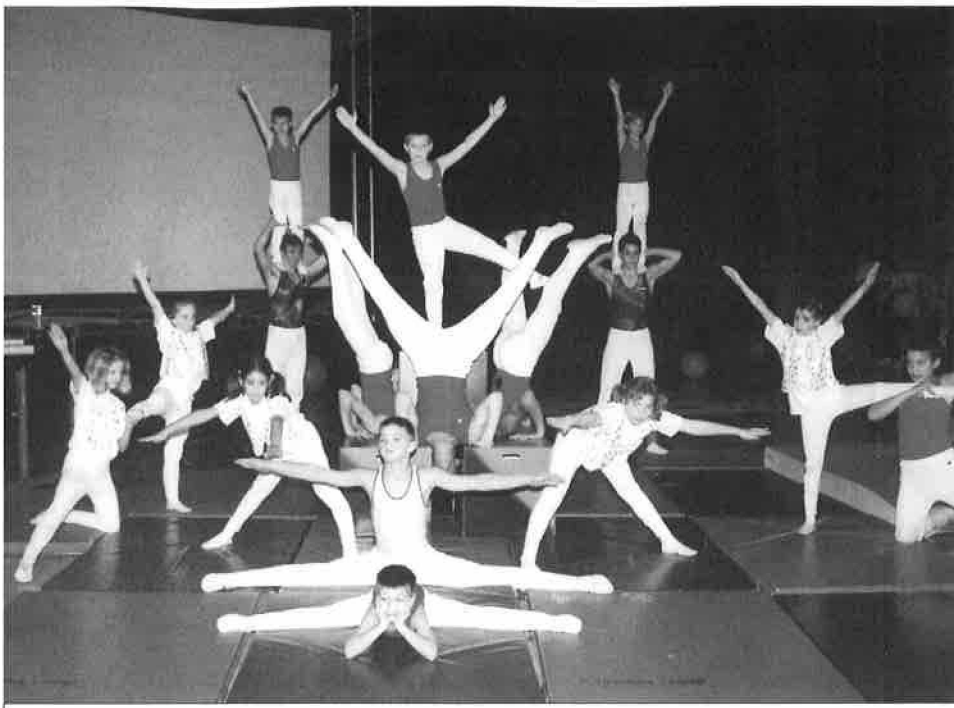
R. Belet



Un nombreux public est venu encourager nos nageurs



Le podium dans la catégorie libre garçons de 10 et 11 ans



Final des agrès

Photo: F. Barrat

locale qui faisait la part belle aux athlètes, privilégiant la spontanéité et l'authenticité, contrairement à notre petit écran où l'on n'a de cesse de zapper encore et encore pour n'avoir rien vu en définitive.

C'est en substance ce que notre Président directeur général des programmes, entendez par là le Président de la Société de gym, M. J. Wirthlin, s'est plu à relever, de même que l'effectif de dite société forte de quelque 372 membres, dont 211 adultes, 161 enfants et une trentaine de membres passifs. Ainsi, avec plus de 400 membres notre Société représente près du 8 % de la population montaine.

Le programme TV de ces soirées comptait 14 divisions aussi spectaculaires les unes que les autres, avec notamment les actifs de Fort Boyard et leur vertigineuse descente en rappel, la démonstration de Rock de l'école Jacky Danse, le groupe Jeunesse fille MTV très mode, très « tendance ». Les enfantines en petits matelots ont fait chavirer les cœurs, les Dames dans « Las manos », production à mains libres ont montré une belle synchronisation, et les Juniors

en mannequins de charme ont fait leurs premiers pas sur le podium des défilés.

Mais il y avait également les parents-enfants dans une séquence souvenir avec « Bonne nuit les petits », alliant rêve et nostalgie et rappelant au plaisir de chacun le marchand de sable sur son nuage, berçant les enfants au son de sa flûte. Après la page pub des Grands Jeunes Gymnastes, le groupe Jeunesse filles nous a plongés dans l'univers dépaysant d'Ushuaia, tandis que la Gym hommes faisait ses débuts dans les démonstrations « tupperware », mais gare, Marie-Thérèse Porchet, née Bertholet veillait au grain. Loterie, jeu de carte, de dés et autres damiers, étaient magnifiquement représentés par les Agrès, dans une composition très originale, quant à la féminine, elle nous a séduit par sa grâce, dans une scintillante et non moins excellente production. Enfin, les moniteurs, chaussés de « Kangoos », sortes de patins sauteurs, ont clos ce programme humoristiquement commenté et présenté par Mlle N. Zurflüh, qui signait également les dialogues et M. L. Chassot. Les décors étaient réalisés par MM. P. Graf

et F. Barrat qui, de président technique à cameraman, a assumé toutes les casquettes liées à la mise en scène de ce spectacle.

F. Barrat
Président technique

Panne de monitariat

La FSG Le Mont recherche de toute urgence une monitrice ou un moniteur pour sa sous-section enfantine (4 à 7 ans). Ces enfants vont se retrouver sans personne à fin janvier et ils ne pourront plus pratiquer leur sport. Il y a donc **urgence!!!**

La formation requise s'acquiert au cours des dernières leçons données par l'actuelle monitrice, avant son départ, quant aux qualifications, il faut essentiellement une belle dose de dynamisme et de patience, assortie d'une affection particulière pour les enfants.

Alors, n'hésitez pas à contacter la sous-signée au 653 04 65 pour de plus amples renseignements qu'elle se fera un plaisir de vous donner.

D. Meylan
Monitrice



Société de tir du Châtaignier

Vous aimeriez pouvoir pratiquer un sport de concentration par excellence, ouvert à tous, de 17 ans à l'âge le plus avancé, dans un cadre favorable à l'amitié? Ne cherchez plus et devenez membre de la société de tir du Châtaignier! Venez nous rejoindre tout au long de l'année et participez à notre riche programme de tir et de rencontres. Inscrivez-vous lors de votre visite à notre stand de tir sur la place du Châtaignier. Notre société se veut moderne: eh oui! Une consultation des dates de tir ou une inscription par internet, pas de problème! Notre site: www.awaycom.ch/stc/. Venez surfer! Et à bientôt!

M. Chardonness
Président



Les Dames du lundi

Photo: F. Barrat

Prochain journal

Parution

Fin septembre 1999.

Réception des articles

Jusqu'au 10 du mois de parution.
Merci de respecter le délai.

Rédaction

Grefe municipal
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. (021) 652 01 50
Fax (021) 653 64 29



Pour commencer en beauté la nouvelle année, la Société de Développement, organise en collaboration avec la Guilde de la Musique de Chambre une série de

3 CONCERTS

à l'Aula du collège du Mottier les:

**Dimanche 7 février 1999
à 17 heures**

Quatuor JAQUEMART

Œuvres diverses de la Renaissance au Negro Spiritual

Marc AGUSTONI : ténor
Bertrand BOCHUD : ténor
Roland DEMIEVILLE : basse
Dominique GESSENEY-RAPPO : basse

**Dimanche 14 mars 1999
à 17 heures**

Duo de GUITARES

Œuvres diverses de Granados à Piazzola

George VASSILIEV
Antonio DOMINGUEZ

**Dimanche 18 avril 1999
à 17 heures**

Trio ARION

Œuvres de Holliger, Debussy et Brahms

Alexandru GAVRILOVICI : violon
Claude STARCK : violoncelle
Margie Wu : piano

Prix des places : Fr. 15.-

Billets en vente à l'entrée

Production : Guilde de la Musique de Chambre